



**BOUCHES DU RHÔNE**

## ***Compte-rendu du C.H.S.-C.T. extraordinaire du 12 décembre 2016 :***

### **Au-delà de la forme, les problèmes de fond demeurent à l'accueil !**

Un C.H.S.-C.T. extraordinaire a été reconvoqué le lundi 12 décembre suite au désaccord constaté lors de la réunion d'enquête du jeudi 8 au sujet des droits d'alerte déposés notamment par Solidaires Finances. Une première session avait été convoquée le vendredi 9, mais elle n'a pu se tenir, faute d'un quorum suffisant.

Dans notre déclaration liminaire déjà adressée, nous avons réaffirmé notre vision globale de l'accueil (toutes structures, tous services et tous canaux au contact du public), dénoncé à nouveau les dangers et graves difficultés rencontrées par les collègues au contact du public et fait état une nouvelle fois de nos revendications. Afin de permettre une discussion objective, Solidaires Finances a également réclamé la communication détaillée des flux de fréquentation.

Le Président a reconnu que l'accueil était une « *tâche particulière, parfois difficile à assumer pour les agents* » (sic). Cependant, il a surtout mis en avant des questions de pure forme, insistant sur le respect scrupuleux de la procédure du droit d'alerte, plutôt que de débattre réellement des problèmes de fond qui, pour Solidaires, sont les conséquences d'une décennie de suppressions d'emplois et de vacances de postes !

En effet, le droit d'alerte s'inscrit dans un cadre réglementaire et juridique particulièrement contraignant et précis. Solidaires Finances a déposé un droit d'alerte le vendredi 2 décembre 2016 « *pour l'ensemble des postes de travail recevant quotidiennement du public* ».

Nous réclamons ainsi la prise « *sans délai* » de « *mesures appropriées pour remédier à cette situation de dangers graves et imminents* ». Réglementairement, une réunion d'enquête a dû se tenir le jeudi 8. Le désaccord subsistant encore à sa sortie, un C.H.S.-C.T. a été convoqué dans les 24 heures, comme le stipulent les textes. N'ayant pu se tenir le vendredi 9 faute d'un quorum suffisant, ce C.H.S.-C.T. a été convoqué à nouveau le lundi 12.

Solidaires Finances, conscient que les agents concernés sont à bout, a décidé de déposer ce droit d'alerte afin de remettre sur la table les problématiques de l'accueil. Pour nous, il est indispensable de mettre en place un plan d'urgence en faveur des agents au contact du public.

A la suite des débats, le Président nous a demandé de voter les préconisations suivantes :

1/ formation : refaire le bilan des stages proposés DRFiP ou C.H.S. ;

2/ moyens : « accentuer l'aide de l'Equipe Départementale de Renfort sur les accueils » ;

3/ organisation : refonte et/ou réaffirmation des protocoles afin d'offrir plus d'autonomie aux agents et d'harmoniser les consignes, d'impliquer l'encadrement intermédiaire et développer l'aide entre front-office et back-office et entre S.I.P. ;

4/ mesures émanant de la Direction Générale : adhésion à un Centre de Contacts, mise en place d'un système d'accueil sur rendez-vous et fermeture le mardi ;

5/ sécurité : panneaux et écrans d'information...

Quelles soient purement cosmétiques, inutiles ou rejetées par les agents, ces préconisations étaient insuffisantes voire inacceptables (notamment l'adhésion à un Centre de Contacts, la mise en place d'un système d'accueil sur rendez-vous et la fermeture le mardi). Inacceptables ou dérisoires face à l'enjeu, Solidaires Finances ne pouvait que voter contre.

Conséquence de ce vote « contre » des organisations syndicales, la procédure du droit d'alerte se poursuit donc avec la saisine de l'Inspection du Travail. Affaire à suivre... Toutefois, au-delà de ces considérations de forme, la question de fond demeure.

**Solidaires Finances continuera à défendre les conditions de travail des agents et entend ne pas en rester là. La situation désastreuse de notre accueil du public l'exige. Solidaires Finances prendra ses responsabilités sur ce sujet... à la Direction de faire de même !**

Les représentant(e)s Solidaires Finances au C.H.S.-C.T. 13,

*Elisabeth GONZALES (DRFiP), Judith BERTET (DRFiP), Jean-Etienne CORALLINI (DRFiP), Maxime PICARD (DRFiP), Vincent FINKBEINER (Douane), Thierry LEGRAND (Douane).*